

15c.

Journal du Lot

15c.

ORGANE REPUBLICAIN DU DEPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

Table with columns for subscription types (LOT et Départements limitrophes, Autres départements) and durations (3 mois, 6 mois, 1 an) with corresponding prices.

TÉLÉPHONE 31

COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUËSLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

Table listing advertising rates: ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page) 0 fr. 80; ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace) 0 fr. 60; RÉCLAMES 3e page 1 fr. 25; 2e page 2 fr. 75.

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

La crise sociale britannique: les origines du mouvement. — C'est avant tout un problème économique qui se pose et que tous les pays connaîtront à leur tour. — Saurons-nous faire notre profit de l'expérience anglaise ?

Les graves événements qui se déroulent en Grande-Bretagne ne sauraient, à plusieurs titres, nous laisser indifférents. D'une part, la crise anglaise constitue un fait dont les répercussions peuvent avoir une portée mondiale. D'autre part, c'est une expérience qui subit l'Angleterre, et cette expérience peut être pour nous riche d'enseignements.

La crise, à la fois économique et sociale, qui éclata lundi, couvrait en réalité depuis plusieurs mois.

Faut-il rappeler son point de départ ? Au seuil de l'été dernier, les propriétaires des mines, en présence du déficit persistant de leurs exploitations furent contraints d'envisager une réduction des salaires ouvriers.

Ils ne pouvaient songer, en effet, pour rétablir l'équilibre, à relever les prix de vente, en raison de la concurrence : ils eussent été handicapés et les charbons anglais n'auraient plus trouvé d'acheteurs.

Par ailleurs, cette réduction était possible sans entraîner pour les mineurs un amoindrissement de leurs conditions d'existence parce que, par suite de la revalorisation de la livre, le coût de la vie avait sensiblement diminué.

En définitive, la réduction des salaires proposée par les propriétaires des mines pour couvrir le déficit d'exploitation, comportait un réajustement au coût de l'existence.

Mais les mineurs britanniques refusèrent d'accepter toute réduction de salaires : ils admettent que ceux-ci doivent suivre le prix de la vie quand ce dernier monte, mais non quand il descend.

Le gouvernement, pour empêcher le déclenchement de la crise et dans l'espoir qu'un délai permettrait de trouver un compromis, décida que l'Etat accorderait son assistance pécuniaire jusqu'au 1er mai 1925.

Cette date est arrivée sans qu'une convention pût se produire entre les intéressés.

Du côté des exploitants, la situation est restée la même : d'une part, nécessité de couvrir le déficit ; d'autre part, impossibilité de relever le prix de vente, toujours en raison de la concurrence étrangère.

Du côté de l'Etat, impossibilité de prolonger une assistance financière particulièrement lourde et sans issue puisqu'elle va à l'encontre de lois économiques impérieuses.

Quant aux travailleurs, ils ont maintenu obstinément leur refus de négocier de consentir à la moindre réduction.

Ainsi posé, le problème ne pouvait se résoudre par la voie de la conciliation : on s'est donc engagé dans la voie d'une solution de force.

Il est impossible de prévoir quel sera le dénouement de cette crise. Ce qui en fait la gravité, c'est qu'elle ne s'est pas limitée aux seuls mineurs : elle a pris tout de suite une allure absolument générale.

Cette solidarité ouvrière s'explique d'ailleurs : le problème qui se pose effectivement aujourd'hui pour les mineurs, ne manquera pas de se poser dans un avenir très proche pour toutes les branches de l'économie britannique.

Celle-ci vit, depuis la guerre, dans des conditions absolument factices et, serait-on tenté de dire, irréelles.

La Grande-Bretagne, depuis plusieurs années, s'offre le luxe presque inimaginable de pourvoir aux besoins de plusieurs centaines de milliers de chômeurs ; — de même, sa production industrielle n'est pas en correspondance avec les conditions mondiales de la production.

Tôt ou tard, devait fatalement sonner l'heure d'un réajustement entre les prix de revient et les prix de vente.

Cette heure, beaucoup d'Anglais ont cru qu'ils pourraient la retarder

indéfiniment à la faveur des cours vertigineux de la livre.

Mais ils oublièrent que ces cours eux-mêmes reposaient sur des bases bien fragiles, ou plutôt n'avaient point leur fondement dans les réalités économiques.

Ces réalités se vengent aujourd'hui de l'ignorance ou de l'aveuglement des hommes : elles posent leurs conditions.

On peut prévoir, sans être grand prophète, le dénouement inéluctable de la crise : les travailleurs devront s'incliner, tôt ou tard, devant la dure loi, non pas des hommes, mais des faits.

Maintenant au prix de quelles épreuves ce dénouement sera-t-il acheté ? Ça, c'est le secret de demain.

Le peuple anglais se lance dans une aventure, périlleuse comme toutes les aventures...

Sera-t-elle conjurée avant qu'elle développe toutes ses conséquences néfastes, à la fois économiques et sociales ?

Où bien déroulera-t-elle tout son cortège de conflits sociaux et de guerre civile ?

Souhaitons, dans l'intérêt de notre patrie, que les jours de douloureuse épreuve lui soient épargnés !..

Souhaitons-le presque égoïstement, car la France pourrait bien connaître un jour les mêmes difficultés, économique-sociales, qui menacent de diviser la Grande-Bretagne.

Pour nous aussi, l'échéance inéluctable viendra.

D'une façon ou d'une autre, nous devons sortir de l'impasse financière où nous sommes enlisés.

Notre franc finira bien par se stabiliser et sans doute aussi par se revaloriser.

Alors, pour nous aussi, surgiront les difficultés économiques et sociales qui éprouvent à l'heure présente la Grande-Bretagne.

Quand la question se posera, serons-nous prêts à la résoudre ?

Les démagogues, qui fleurissent toujours aux heures de crise, auront alors beau jeu à exciter les passions populaires.

Ne serait-il pas plus sage, pourtant, de tenter dès maintenant, à la lumière de l'expérience britannique, d'éclairer les masses travailleuses ?

Sans doute, mais il y faudrait un certain courage : courage intellectuel, courage moral, courage civique.

Nos pseudo-démocrates l'auront-ils ? N'est-il pas plus facile et plus profitable de flatter les convoitises que de faire comprendre ?

Oui, mais n'est-ce pas une tâche bien faite pour solliciter des courages généreux que celle qui consisterait à préparer, à organiser dès maintenant, en instruisant les masses, le dénouement de la crise économique-sociale qui couve, non pas dans la guerre civile, mais dans la fraternité française ?

M. D.

INFORMATIONS

Les dettes interalliées

LE RÈGLEMENT FRANCO-AMÉRICAIN

Devant le Sénat de Washington

Les milieux du Trésor américain estiment que le Sénat ne prendra pas de décision au sujet du règlement franco-américain avant la décision du Parlement français. Ils pensent que la commission des finances du Sénat, après une étude approfondie de l'accord, sera prêt à présenter son rapport pour la discussion et qu'il sera voté avant l'ajournement du congrès.

M. Béranger viendrait en France

On croit à Washington que M. Béranger s'embarquera aux environs du 20 mai pour être à Paris au moment de la rentrée du Parlement.

En Angleterre LA GRÈVE GÉNÉRALE

Les journaux ont paru

Contrairement à ce qu'ils avaient décidé, les ouvriers des journaux n'ont fait grève que partiellement. Le privilège accordé par les Trade-Unions au journal travailliste le « Daily Herald », de paraître malgré l'ordre impératif de grève donné aux imprimeurs et typographes, avait provoqué le plus vif mécontentement parmi le personnel des autres journaux qui, d'abord indécis, a décidé au dernier moment, en présence de ce singulier passe-droit, de ne pas sacrifier son salaire pour une cause à laquelle ne se sacrifiaient pas leurs camarades les plus directement intéressés.

C'est pourquoi, contrairement à ce qui avait été prévu, les journaux ont presque tous paru, mais d'une façon plus ou moins complète et quelquefois squelettique.

Le Gouvernement édité néanmoins un journal

Le gouvernement va publier un journal qui portera le nom de : « Gazette Britannique », qui coûtera un penny. Le premier numéro a paru mercredi et contenait des informations autorisées.

Le mouvement de grève en province

De tous les points du Royaume-Uni, à l'exception de quelques villes d'Irlande et de l'île de Man, parviennent des nouvelles d'arrêt complet de l'activité habituelle. Les centres industriels et les ports ont répondu à l'appel de grève par la cessation immédiate du travail. Manchester, Glasgow, Plymouth, Newcastle, Bristol, Leade, Hull, Derby, sont pratiquement sans moyens de communication. A Sheffield seulement 50.000 ouvriers sont en grève. Par contre, à Southampton, la grève n'est que partielle.

Les relations ferroviaires Londres-Paris

Un seul train est parti mardi de Londres pour Paris, via Douvres. On espère qu'un départ pourra avoir lieu au moins chaque jour dans les sens Paris-Londres.

Le public proteste

Le public manifeste sans réserve son antipathie pour la grève, mouvement qui risque de paralyser la vie de quarante-deux millions d'habitants.

Le rôle des communistes dans le mouvement

Les milieux officiels auraient, croit-on, des renseignements qui ont été tenus secrets et suivant lesquels l'influence communiste, probablement entretenue par des interventions venues de l'étranger, ne serait peut-être pas étrangère, en partie, tout au moins à la grève générale qui s'est déclenchée.

En Italie

Création d'un ministère des corporations

Le conseil des ministres italiens a décidé la création d'un ministère des corporations.

Après de ce ministère, on instituera un conseil national des corporations, qui aura pour but de donner son avis au sujet des questions corporatives.

En Grèce

La mutinerie de Salonique

Le président Pangalos a ordonné la mise en liberté des trois colonels qui s'étaient mis à la tête du récent mouvement insurrectionnel de Salonique et qui avaient, pour cela, été condamnés à mort.

Au Maroc

LES NÉGOCIATIONS D'OUDJDA

Le retour des Rifains

Le général Simon est rentré à Oudjda, venant de Fez.

Azerkane et Haddou ont fait savoir au commandant du torpilleur Sénégalais qu'ils seraient prêts à embarquer dans la baie d'Alhucemas, pour regagner Oudjda par Nemours, mercredi à l'aube. Il est possible qu'ils soient accompagnés d'une quarantaine de prisonniers.

Le troisième délégué rifain, Cheddi attend impatientement le retour de ses collègues dans une petite maison de la rue de Paris.

Les Rifains prépareraient un coup de théâtre

On s'attend à Oudjda à un coup de théâtre de la part des Rifains. On Azerkane et Haddou reviendront avec la totalité des prisonniers français valides et malades, on, la réponse d'Abd-el-Krim étant défavorable, ils ne rentreront pas, et les hostilités commenceront, de la part des Rifains, avant la date prévue pour la nôtre. Il est incontestable que les Rifains peuvent jeter devant l'opinion publique l'atout de la libération de tous les prisonniers français, de façon à dissocier la question française de la question espagnole et à gagner du temps.

La plus grande activité règne sur tout le front

La plus grande activité règne sur les fronts, tant du côté rifain que du côté français, où on s'attend nettement à une attaque préventive de grand style destinée à faire échouer notre offensive.

Les Rifains feront un effort très violent contre les Espagnols avec les Djeballa et les Bokouia.

Les Rifains poursuivent févreusement leurs préparatifs militaires.

Sur tout le front, les bandes rifaines en hâte poursuivent l'organisation de leurs points d'appui. De nos avant-postes, on les voit à la jumelle remuer la terre. De nos avancées dans la haute vallée de l'Ouergha, on distingue les lignes successives de défense qu'ils ont échelonnées dans toutes les vallées conduisant vers le nord de communication de Targuiss, le poste de commandement d'Abd-el-Krim, et de là vers l'oued Chir, c'est-à-dire vers Ajdir.

Sur les fronts de combat

Un renforcement des contingents ennemis a lieu sur le front Nord. On signale l'arrivée de convois de munitions et d'artillerie.

Dans la région du Sud, une certaine recrudescence existe. Un petit convoi mobile a opéré dans la région de Talsint.

En Syrie

La situation militaire

A Soueïda, quelques rôdeurs ont tiré, pendant trois jours, des coups de feu sur la face nord du camp, causant la mort d'un lieutenant de la légion. Depuis cinq jours, la fusillade a cessé.

Les troupes s'organisent et mettent en défense la citadelle. On a débarrassé le village, complètement évacué, de Birket ; les citernes des puits et les sources fournissent une eau abondante.

Un convoi dirigé sur Ghazate est rentré sans incident.

Des villages veulent se soumettre

Les villages d'Atil, de Selim, de Valouha et de Nafate ont adressé des lettres de paix, et on attend incessamment des notables apportant la soumission de ces villages. L'état sanitaire des troupes est excellent et le moral est très élevé. On envisage avec confiance l'issue des opérations qui se dérouleront incessamment.

Les Bédouins de Léja, alliés des Druses, les ont quittés et se sont ralliés à ceux du Léja hauranais.

La ligne de Damas coupée

La ligne de Damas a été coupée à Doummar, sur une longueur de 150 mètres.

Des opérations de police

Sur le Ouadi-Ajam, dans la région de Bourak, un groupement français a attaqué un convoi druse. Plusieurs Druses ont été tués. Ils ont eu trois prisonniers. Dans le djebel druse, une colonne partie de Soueïda pour Ezraa a reçu au passage les soumissions des villages Dour, Taara et Samia.

Un ministère syrien

Le ministère syrien a été ainsi formé : Finances, Chaver Nehmet ; intérieur, Housni Barazi ; travaux publics, Wafick Mouayad ; agriculture et irrigations, Louti el Hafar ; justice, Yousef el Hakim ; instruction publique, Fares Khoury.

Il est possible que cette liste soit remaniée et que les deux derniers ministres permutent entre eux.

LES CHANGES

Un bond formidable de la livre !

De notre correspondant parisien :

Paris, 5/5. — 12 h. 15.

A midi, les changes cotaient :

Livre : 152,80.

Dollar : 31,47.

A 11 heures, les cours avaient atteint :

Livre : 154,40.

Dollar : 31,80.

(La livre avait terminé mardi à 148,45).

CHRONIQUE LOCALE

L'appel pour le franc !

Le comité national des Contributions volontaires vient de publier son appel au pays.

Il est simple, il est net. Pas de grandes phrases : une mise au point de la situation financière.

« La France, après la plus cruelle des guerres, s'est remise courageusement aux travaux de la paix. Mais elle pioche sous le fardeau de la dette qu'elle a dû contracter pour défendre son existence et pour panser ses blessures.

« Il ne suffit pas que le budget soit en équilibre. Il faut que cet équilibre soit assuré dans l'avenir comme dans le présent. Il faut que la dette publique, dette perpétuelle, dette à court terme, dette flottante, soit allégée progressivement. Il faut que soit écarté le double danger dont la menace nous obsède : celui d'impôts excessifs qui paralysent l'activité nationale, celui de l'inflation qui aurait pour effets inévitables une nouvelle dépréciation du franc et un nouveau renchérissement de la vie.

« L'amortissement est une des conditions essentielles de notre relèvement financier. »

« On ne peut pas mieux préciser, en si peu de mots, la crise financière du pays.

« Et, pour une fois, les citoyens de France apprécieront ces formules brèves que personne ne pourra qualifier de « bourrage de crânes ».

« Car on aurait pu faire miroiter aux yeux des contribuables de France, que la contribution volontaire donnerait des bénéfices énormes à ceux qui y participeraient.

« Non : l'appel indique simplement que cette contribution est un devoir pour tous les citoyens.

« Pas de promesses fallacieuses, pas de « chiqué ». De la franchise. Et c'est suffisant.

« Pour celui qui comprend, qui voit que la situation économique s'aggrave, de jour en jour ; pour celui qui se rend compte que la cherté de la vie tend plus à croître qu'à diminuer, cet appel sera entendu.

« Dans quelles proportions ? L'appel ne le dit pas et ne peut pas le dire. Libre à chacun, selon ses moyens, ses charges, de donner ce qu'il veut, ce qu'il peut.

« Faire preuve de bonne volonté, c'est tout ce que l'on demande à chaque citoyen de France.

« Et si tous les citoyens de France répondent à l'appel dans une proportion même modeste, il y a des chances pour que la caisse d'amortissement soit garnie d'une forte somme qui permettra de lutter contre les spéculations et les tractations des manieurs d'argent.

« Sans doute, d'aucuns disent : « Nous n'avons pas confiance dans le régime actuel. Nous ne pouvons pas répondre à l'appel pour le redressement fiscal. »

« Soit. C'est une opinion. Mais qu'ils regardent, qu'ils suivent le mouvement qui se produit en Angleterre, actuellement. Quels résultats peuvent découler de ce mouvement ?

« Oh ! sans doute, on ne peut pas dire que la confiance règne dans le pays.

« Le pays peut clamer que depuis 2 ans, selon la vieille expression, « il n'en a pas pour son argent ! »

« Mais qu'aura-t-il demain si la débâcle est complète, irrémédiable ? Qu'est-ce qu'il restera aux mercantis, aux égoïstes, si demain la banqueroute est un fait accompli ?

« L'effort que le Comité National des

Contributions volontaires demande à tous les citoyens peut parer à cette éventualité.

Mais, en répondant à l'appel du Comité, en versant son obole, chaque citoyen de France doit dire, comme l'Indique notre confrère le « Radical »,

« Nous avons eu le plus joli 1er mai du monde, et les Anglais le plus tragique qui se puisse imaginer. Cette situation, il nous appartient de l'améliorer encore par la pratique d'une « économie » nouvelle, si l'on peut dire.

« S'il nous faut payer les milliards de livres et de dollars qu'on nous réclame, nous le ferons plus aisément le jour où nous aurons réalisé une politique douanière, une politique de la consommation et de la production, une politique de mise en valeur de nos ressources et de nos richesses coloniales qui nous permette, en réduisant progressivement nos importations et en maintenant nos exportations, de n'être plus tributaires des Anglais ou des Américains. »

« Eh ! bien ! oui, si le Français consent des sacrifices, c'est la moindre des choses qu'on lui garantisse que les errements d'hier n'auront pas lieu de main.

« Sinon, ce sera provoquer, encore, une crise plus aiguë de confiance.

« Nos gouvernements devraient bien s'en rendre compte, car, hélas ! il est à craindre, que contrairement à ce que l'on a toujours dit jusqu'à ce jour, tout en France, ne finisse pas par des chansons !...

LOUIS BONNET.

AUTOUR DU CONSEIL GÉNÉRAL

Mésaventure

Voilà bien près de 27 ans que nous suivons les débats des assemblées municipales et départementales dans notre vieux Cahors.

C'est dire que nous avons assisté à d'innombrables séances qui furent émaillées d'incidents divers, de votes confus, de discussions passionnées, de manifestations intempêtes.

Mais il y en eut, aussi, qui furent agrémentées de boutades pleines de fine ironie, de bon sens, qui laissaient médusés ceux qui les avaient provoqués.

Eh ! bien, dans la séance de lundi, le Conseil général du Lot s'est, montré, avec tact et esprit, un pince sans rire supérieur.

Un dossier rapporté par M. Tassart indiquait que les conseillers de préfecture demandaient, en raison de la vie chère, du dévouement dont ils donnaient des preuves évidentes, du travail qu'ils faisaient, une subvention au département : 1.000 ou 1.500 francs. C'était pour rien.

Mais le rapporteur du dossier, tout en reconnaissant que la vie est chère indiqua au Conseil général que si tout travail méritait salaire, tout salaire doit être proportionné au travail ; et pour sa part, il invita le Conseil général à rejeter la demande.

Mais ceci n'est rien : en principe, les demandeurs ne risquent, après tout, que de voir leur demande adoptée ou rejetée.

Cette fois, le Conseil général a douché les demandeurs.

Non seulement, il a refusé d'accorder la subvention, mais il a voté la proposition que lui présentait le rapporteur : à savoir que le Parlement procède au plus tôt à la suppression des Conseils de Préfecture !

C'est la douche bien glacée ! Demander une augmentation et s'entendre signifier le congé, est chose saumâtre.

Et c'est avec le sourire que rapporteur et conseillers généraux, à l'unanimité ont pris cette décision.

Eh ! bien ! il n'y a qu'un regret à exprimer : c'est que de pareille décision ne soit pas prise plus souvent.

« On économiserait des quantités de billets bleus à la caisse départementale, car, il y a beaucoup trop de demandeurs.

« Il y a des subventions accordées qui devraient rester dans cette caisse !...

« Si la décision prise, lundi, sur la proposition de M. Tassart pouvait être appliquée de temps à autre, eh bien ! les contribuables ne s'en plaindraient pas, car ce sont eux qui paient les allocations aux solliciteurs !

Et si ceux-ci étaient victimes de la mésaventure qui est arrivée aux conseillers de préfecture, il est probable qu'ils seraient de moins en moins nombreux !

N'est-ce pas ce qui serait à souhaiter ?

LOUIS BONNET.

### Un Merci !

Nous devons un remerciement aux Conseillers généraux. Une fois n'est pas coutume : mais il ne serait pas gentil de la part des journalistes qui suivent, professionnellement, les séances de l'Assemblée départementale, de ne pas leur exprimer quelque gratitude.

Au cours des séances publiques, tant qu'ont lieu débats et discussions, public et journalistes sont dans la salle.

Mais s'il est nécessaire que l'Assemblée pour être éclairée sur quelque point délicat, examine à huis clos une question, la séance publique est levée et public et journalistes sont priés d'aller prendre l'air dans les couloirs ou dans la cour.

Les assistants, en général, s'ils n'ont pas un intérêt quelconque à rester, une faveur à demander, s'en vont.

Mais les journalistes ? Les pauvres bougres sont obligés d'attendre la fin de la séance secrète.

Ils ramassent leurs papiers et attendent dans les couloirs la reprise de la séance publique.

Eh ! bien : demain il n'en sera plus ainsi : M. Orliac, à rempli avec conscience les fonctions de questeur.

Il a trouvé un local où, à l'avenir, pendant les suspensions de séance, les journalistes, ces pauvres bougres, pourront l'hiver se mettre au chaud, et l'été au frais, et faire leur copie.

C'est un progrès, d'autant plus qu'il n'en coûtera pas un sou aux contribuables.

Merci au Conseil général, et nos félicitations à M. Orliac, questeur improvisé pour son aimable initiative.

L. B.

### Au rancart !

Le « Matin » signale le fait suivant : « Les quatre-vingt conseillers de Paris, possédant, vous le savez, un insigne qui portait, avec les armes de la ville, la croix de la Légion d'honneur et le chiffre de la République française.

Or, par la grâce de M. Aucoc, syndic, et sous la présidence de M. Maurice Quentin, il fut décidé, l'an dernier, par le bureau du conseil municipal, que cet insigne serait renouvelé, à seule fin que l'on pût y ajouter la Croix de guerre.

La Croix de guerre a bien été ajoutée. Mais le R. F. a été supprimé. Pourquoi et comment ?

MM. Le Troquer et Robert Bos, qui appartiennent à la gauche de l'Assemblée, tiennent à le savoir.

M. Colly lui-même, qui « communique », se joint à ses deux collègues pour demander au bureau des explications définitives.

Je n'étais point alors en fonctions, déclare M. Georges Guillaumin, président actuel.

C'est la faute de l'éditeur de l'insigne, affirme M. Aucoc. Je vais en arrêter la livraison.

...Et la plus grande émotion règne à l'ombre du beffroi municipal.

Le contribuable peut la partager, car il en coûte 25.000 francs. »

### Et à Cahors ?

A Cahors, les visiteurs qui se sont rendus à la Préfecture ont pu constater qu'un superbe buste de la République qui décorait une des salles du bâtiment départemental était remis derrière la colonne du grand escalier qui accède à la salle des séances du Conseil général.

La pauvre Marianne est tout à côté du radiateur et se... chauffe.

Si elle est mise au rancart, à Cahors, on peut bien supprimer le chiffre R. F. à Paris.

Signe des temps ?

LOUIS BONNET.

### P. T. T.

M. Pachant, commis des P. T. T. au Mans, est nommé receveur à Frayssinet-le-Gélat.

### Où vont les chats ?

On signale que depuis quelque temps, des propriétaires se plaignent que leurs matous disparaissent.

On sait bien qu'il est des époques où les chats font des escapades, et cela durant plusieurs jours, mais, fourbus, ils reviennent au logis de leur maître pour prendre un peu de repos.

Mais les chats disparus appartenant à des propriétaires habitant, notamment, la rue des Capucins constatent que la fugue est si longue, qu'elle est définitive.

Il paraît que les peaux de chat se vendent cher, et qu'un civet de chat n'est pas mauvais.

Dans tous les cas, M. le Commissaire de police a été avisé de cette razzia de chats qui se produit dans plusieurs quartiers de la ville.

Il y a des amateurs de lapins, mais jusqu'à ce jour, on n'avait pas cru que les chats fussent aussi recherchés.

## A nos Correspondants

Nous prions nos correspondants de ne pas tenir compte de la note les concernant, publiée dans notre dernier numéro, touchant l'affranchissement de leurs correspondances.

Il résulte de renseignements reçus depuis que notre première indication n'est peut-être pas absolument exacte. Nous donnerons prochainement à nos correspondants toutes indications nécessaires.

## Conseil Général du Lot

Séances du 4 mai 1926

La séance est ouverte à 2 h. 1/2 sous la présidence de M. de Monzie.

Etaient présents tous les conseillers sauf M. Claret.

M. Jardié donne communication du rapport sur la question des autobus. Le Conseil municipal de Cazals a demandé l'établissement d'un circuit Cazals - Besse - Villefranche - du - Périgord. La dépense pour le Lot serait de 19.200 fr. Adopté.

M. Jardié fait connaître que l'ins tallation du téléphone doit être faite dans 209 communes. Il indique qu'il faut demander à l'Administration supérieure des P. T. T. d'établir un avenant pour l'ensemble de ce réseau communal.

Le total des avances à verser pour cette installation s'élève à 4.636.290 francs.

Il propose d'affecter les recettes communales du Lot pour l'installation des lignes communales et de recourir à un emprunt pour la création de grands circuits, tel que le circuit de Cahors-Toulouse. Adopté.

Au sujet des abonnements des particuliers au téléphone, le Conseil général avait décidé d'allouer une prime de 50 fr. à tout agent qui procurerait un abonnement. Ce système de prime n'est pas approuvé par l'Administration, mais le Conseil décide de le continuer.

M. Constant donne communication d'un rapport relatif aux baux de casernes de gendarmerie.

M. Solmiac dépose un vœu tendant à ce que l'on tienne compte, dans la suppression des brigades de gendarmerie des cantons où les casernes appartiennent à l'Etat, au département, ou à des particuliers.

On devrait, dit-il, ne supprimer le plus possible que les casernes dont le département paie le loyer.

Il est fait connaître qu'il y a un projet portant la création de 60 brigades mobiles de gendarmerie. Il y en aura une à Cahors. Mais on retarde beaucoup à l'envoyer. Toutefois, on réduira le nombre de gendarmes, à 1 sur 4.

M. Constant propose de voter une subvention de 2.000 fr. en faveur du Centre anticancéreux de Toulouse. Adopté.

M. Bouat indique qu'il va rapporter les dossiers au nom de la Commission des finances qui ont été rapportés la veille au nom de la Commission des travaux publics.

C'est, dit-il, un travail inutile : M. Limes s'associe à cette observation, car, dit-il, on pourrait bien étudier ces dossiers dans les deux commissions avant de les rapporter.

Effectivement, les mêmes dossiers votés la veille, sont présentés par M. Bouat et revotés.

M. Bouat propose de voter une somme de 5.000 fr. pour le concours agricole de Figeac. Adopté.

M. Pezère propose de voter un crédit de 5.000 fr. pour augmenter le taux des indemnités de déplacement et des honoraires pour le directeur des services vétérinaires et les vétérinaires sanitaires. Adopté.

M. Tassart est désigné comme membre de la Commission départementale en remplacement de M. Gélias.

Le Conseil fixe la prochaine session ordinaire au 27 septembre.

MM. Laparra, Jardié, Lacaze, Rougier sont désignés comme membres du Conseil départemental de l'enseignement primaire du Lot.

Une somme de 1.890 fr. est votée pour réparations à la prison de Figeac.

M. Guilhem propose de voter un crédit relatif à l'augmentation de salaire et d'indemnité kilométrique de déplacement aux agents de surveillance des travaux publics des Ponts et Chaussées. Adopté.

Une demande de relèvement du taux des bourses à l'institution des sourds-muets de Toulouse, demande formée par cet établissement est adoptée.

Il en est de même pour le taux des bourses à l'institution des jeunes aveugles de Toulouse.

Une somme de 318 fr. 75, montant des honoraires dus à M. le docteur Gélis, pour soins donnés à des malades indigents de diverses communes pendant les années 1917 à 1923 est votée.

M. Guilhem propose de voter un projet tendant à l'alignement de la traversée sur le chemin de grande communication n° 49, dans la commune de Fontanes. Adopté.

MM. Guilhem, Vaissé, Lacaze, Larnaudie déposent un vœu tendant à ce que la Régie mette à la disposition du public à un prix modéré du tabac de cantine. Adopté.

M. Lacaze propose de voter un crédit de 10.153 fr. 50 pour réparations à la façade de la Préfecture. Adopté.

M. Lacaze propose de voter une somme de 1.795 fr. pour la réfection de caniveaux dans la traversée de Castelnau. Adopté.

Un crédit de 700 fr. pour le paie-

ment des impôts à la charge du département est voté.

Le renouvellement du traité passé avec l'administration de l'Asile de Leyme pour l'entretien des aliénés indigents du Lot est renvoyé à la session de juin.

M. Bénéch propose de voter un crédit pour venir en aide aux communes qui ont à leur charge l'entretien de bacs.

Le crédit pour la reconstruction d'un mur de soutènement dans la commune de Vers est adopté.

Les crédits pour réparation au pont métallique du Pertuis-de-Moles, sur le chemin de grande communication n° 3, de Sarlat à Aurillac sont votés.

Une somme de 300 fr. est votée pour le laboratoire de l'école primaire supérieure de Cahors.

Plusieurs demandes de subvention formées par diverses associations sont rejetées.

M. Bénéch donne des renseignements sur les résultats obtenus dans les dispensaires antituberculeux du Lot.

Il propose de voter un crédit de 3.000 fr. en faveur des colonies de vacances. Adopté.

M. Loubet propose de voter divers crédits pour des travaux à exécuter dans la commune de Dégagnac, au pont de Capdenac et sur divers chemins vicinaux. Adopté.

M. Cocula propose de voter un secours de 600 fr. en faveur de Mme Caumont, de St-Cyprien, veuve d'un cantonnier. Adopté.

M. Laparra donne communication de rapports relatifs à des transactions pour le paiement de pension à l'Asile d'aliénés de Leyme.

La séance est suspendue à 4 h. 25. Elle est reprise à 6 heures 1/2, mais le conseil décide de se réunir à 9 heures.

### Séance de nuit

La séance est ouverte à 10 h. Le Conseil décide de fixer au 21 juin la session extraordinaire où sera traitée la question des autobus.

Le Conseil Général émet le vœu que l'effectif des gendarmes dans le Lot soit fixé à 4 ou à 3.

M. Tassart émet le vœu que les pupilles de l'Assistance publique de la Seine soient placés dans le Lot où ils pourraient rendre des services à l'agriculture. Adopté.

Le Conseil aborde la question des autobus. M. Limes dit que cette question sera examinée en juin.

Mais le Conseil Général adopte la motion suivante :

1° Concours sur titres ;  
2° Entre toutes personnes ayant préalablement au concours versé un cautionnement, dont le montant sera fixé dans le programme du concours ;  
3° Personnes physiques ou morales ;  
4° Qui feront des propositions pour l'ensemble du réseau ;  
5° Tel que le réseau sera composé au moment du concours ;  
6° Sous réserve, en ce qui concerne le dit réseau, du droit pour le Conseil Général de modifier soit les lignes elles-mêmes, soit leur longueur, soit les services ou leur périodicité.

En cas de modification, un prix fixé dans un barème du cahier des charges devra être appliqué à cette augmentation ou diminution du réseau.

8° Les personnes physiques ou morales qui feront des offres, devront par avance, prendre l'engagement de tenir une comptabilité personnelle au cas où elles exerceraient un autre commerce, la dite comptabilité devant être soumise au contrôle du département dans les conditions du cahier des charges. »

La question de la propriété de la Tour du Pape Jean-XXII est examinée. A qui appartient cette tour ? A la ville, au département, ou à des particuliers.

La ville de Cahors a toujours payé les frais des réparations exécutées à cette tour. Elle demande au département de lui céder la propriété au cas où cette tour lui appartiendrait. Il suffira à la ville d'acquiescer aux occupants actuels de la tour.

M. Lacaze dit qu'on ne peut pas dénier le droit de propriété de la tour à la ville.

M. Limes fait connaître les résultats de l'exploitation de la ligne de Bretenoux-St-Céré. La ligne se suffit à elle-même : les résultats sont donc satisfaisants.

Il propose de voter une somme de 6.240 fr. pour la retraite des agents de cette ligne. Adopté.

Il propose de renvoyer à septembre la question relative à la transformation de cette ligne à voie étroite en voie large. Adopté.

L'Association syndicale de Mercuès demande une subvention pour l'adduction d'eau au lavoir et à l'abreuvoir de cette commune. La somme serait de 21.671 francs.

M. Limes et M. Loubet s'opposent au vote de cette proposition que soutient M. Tassart.

Toutefois une subvention de 2.167 fr. est votée.

Une demande de secours formée par M. Rossel, ancien cantonnier, est rejetée.

M. Limes propose de voter une somme de 6.750 francs pour travaux de réparations sur le chemin de Strenquels. Adopté.

La séance est levée à 11 h. 1/2.

### Séance du 5 mai 1926

La séance est ouverte à 11 heures, sous la présidence de M. Larnaudie, vice-président.

M. Tassart propose de porter de 900 à 1.500 francs l'indemnité allouée

à M. Fayret, pharmacien, qui est chargé du contrôle des mémoires des pharmaciens pour l'assistance gratuite. Adopté.

M. Limes rappelle que la Commission a décidé que la question des autobus ne sera examinée qu'à la session extraordinaire du 21 juin.

M. Cocula, parlant au sujet des lignes d'autobus demande que les lignes déficitaires soient signalées et qu'on exige un minimum de rendement des lignes.

M. Larnaudie déclare dégager sa responsabilité au sujet de la décision prise dans la séance de lundi soir, par le Conseil général, au sujet de la question des autobus. M. Larnaudie n'assistait pas à la séance.

M. Larnaudie signale que dans certaines régions, le pain est imangeable par suite du mélange de succédanés. Il demande que des prélèvements soient faits sur les farines et que la fraude soit réprimée.

Ce vœu avait été présenté et voté la veille.

M. Lacaze donne communication du budget. Recettes : 4.099.184 fr. 88. Dépenses : 4.064.019 fr. Adopté.

La séance est levée à 11 h. 1/2. La session est close.

### Société des Etudes du Lot

Séance du 15 mars 1926

Présidence de M. DAYMARD

Sont présents : MM. Daynard, Billières, Lescuré, Laubal, Gaignebat, Dr Loviot, Moles, Fihol, Guilhamon, Lambiot.

M. Jourda professeur de rhétorique au Lycée Gambetta, présenté à une précédente séance, est admis membre de la Société.

M. Fihol donne lecture d'une notice sur Mauryou et Lacapelle-Cabanac.

M. Le Dr Loviot dit une odelette à l'évêque Héraud de St-Sulpice, tirée de son grand poème sur le siège de Cahors.

M. Laubal signale une œuvre récente d'Antonin Perbosc : « La Débanadora ». Ce sont des contes, des anecdotes recueillis en Quercy et traduits par le délicieux poète dans la plus pure langue occitane.

Cette publication présente le plus vif intérêt pour les fervents de la langue d'Oc : Perbosc y fait œuvre à la fois de folkloriste, de poète et de linguiste.

Le maître écrivain occitan a l'heureuse idée d'ajouter à son livre l'exposé clair et succint des règles à suivre pour écrire la langue d'Oc.

M. Laubal termine sa communication par la lecture d'un bien joli conte : *Lo Conte dels Montans et dels Devalants*.

### Jetons de monnaie

La Chambre de Commerce du Lot avait demandé à M. le Ministre du Commerce des précisions au sujet du retrait des jetons métalliques.

A la date du 29 avril, M. le Ministre fait tenir la réponse ci-dessous : « Par lettre du 8 avril courant, vous m'avez demandé si le délai prescrit pour le remboursement des bons de monnaie s'applique aux jetons métalliques (de 0 fr. 05, 0 fr. 10 et 0 fr. 25) émis par les Chambres de Commerce.

« J'ai l'honneur de vous informer que la loi du 12 janvier 1926 et l'arrêté du 28 janvier ne concernent que les coupures-papier émises par les Chambres de Commerce et non les jetons métalliques ; dès lors, le délai fixé pour le remboursement ne s'applique pas aux jetons encore en circulation.

« J'ajoute que les Chambres de Commerce ont toute liberté pour procéder au remboursement de ces jetons dans d'autres délais et par les moyens qu'elles jugeront convenables, en ne perdant pas de vue toutefois l'intérêt que présente la liquidation aussi prompte que possible de ces opérations. »

Il résulte de cette lettre qu'aucun délai n'est envisagé pour le remboursement de cette monnaie. Il y a donc intérêt, pour les facilités des échanges à employer au moins les jetons de la Chambre de Commerce du Lot.

Pour les jetons émis par d'autres groupements, la Chambre de Commerce du Lot ne peut prendre aucune responsabilité.

Des démarches vont être faites auprès des Administrations publiques pour qu'elles veuillent bien accepter à leurs guichets, les jetons du Lot, pour que la circulation de cette monnaie soit continuée.

La Chambre de Commerce du Lot.

### Concert de l'Orphéon

Mercredi soir à eu lieu au Palais des Fêtes le grand concert organisé par l'Orphéon et l'Orchestre symphonique.

La salle était occupée par un nombreux public qui aime ces bonnes soirées dont le programme est toujours composé avec un goût parfait.

Les divers amateurs, excellents chanteurs et diseurs ont ravi les auditeurs.

Citons MM. Fourastié, Baboulène, Machicot, René Barreau, Canac, Laparra, Mles Aubertin, Ressaiguier.

Quant à l'Orphéon, il a exécuté avec son brio habituel de superbes chœurs, les « Rouets d'hier et d'aujourd'hui », « Sur le lac ».

L'Orchestre Symphonique a obtenu également le joli succès qu'il mérite. Les élèves du lycée Gambetta interprétèrent avec talent la scène du jugement des « Plaidiers », et ce fut avec un vif plaisir que le public admira les évolutions rythmiques des élèves de l'Ecole Normale des jeunes filles.

Les braves chaleureux qui furent prodigués ont prouvé que le public était enchanté de cette bonne soirée dont il convient de féliciter et de remercier les organisateurs.

## La révision de la classe 1927

Le ministre vient de décider que les opérations de révision de la classe 1927 commenceraient le 1<sup>er</sup> décembre 1926 pour se terminer le 1<sup>er</sup> mars 1927.

Nous rappelons aux jeunes gens de cette classe qui résident hors de leur domicile légal que pour s'éviter des frais de déplacement inutiles ils peuvent demander à être visités dans le département de leur résidence. Il leur suffira d'adresser, pour le 1<sup>er</sup> novembre au plus tard, une demande dans ce but au préfet du département de leur domicile.

A cette occasion nous attirons l'attention du ministre sur ce fait que la mesure de bienveillance que nous venons de rappeler est insuffisante. Elle permet la visite dans le département au chef-lieu du département. Or les communications avec le chef-lieu ne sont pas toujours faciles dans tous les départements et le déplacement reste onéreux.

Nous pouvons affirmer que l'examen dans le canton de résidence, avec les jeunes gens domiciliés dans le canton ne soulèverait pas de difficultés réelles.

La solution de cette question dans le sens indiqué permettrait peut-être de diminuer le nombre des jeunes gens « déclarés bons absents » et en tout cas serait bien accueillie des jeunes gens.

## Transport des officiers de réserve

Les officiers de réserve qui se déplacent pour assister aux cours des écoles de perfectionnement, n'auront pas à payer l'impôt de 12 0/0 qui frappait les billets à tarif réduit.

Les réseaux consentent à accorder, à titre gracieux, sur demande des chefs de corps, le bénéfice du tarif militaire aux officiers de réserve qui, en dehors des périodes de convocation légale, se rendent pour l'instruction, du lieu de leur résidence à des exercices ou réunions militaires (séances des écoles de perfectionnement des officiers de réserve ou voyages d'études organisés par les dits écoles).

## FEDERATION GENERALE des Associations départementales des Pupilles de l'Ecole Publique Orphelins et Victimes de la Guerre

La Fédération des Pupilles de l'Ecole publique a ouvert en novembre 1924, à Odeillo, dans les Pyrénées-Orientales, le premier sanatorium français en haute altitude (1.800 m.). Elle l'a construit et aménagé avec tout le perfectionnement de la technique moderne, et l'a pourvu d'un personnel instruit à Berck et à Laysin.

Cette création comble, en France, une lacune car, si depuis longtemps les bienfaits de l'héliothérapie ont fait leurs preuves en différentes localités maritimes, la cure de l'héliothérapie à l'altitude n'avait pu être appliquée chez nous, faute d'un établissement approprié. Le sanatorium d'Odeillo offre donc actuellement toutes les possibilités de traitement pour soigner les localisations non pulmonaires de la tuberculose. Créé par les pupilles de l'école publique grâce au don généreux d'un million que leur a fait Mme Ernesta Stern, grâce aux subventions de l'Etat, de l'Office National des Pupilles de la Nation et grâce aux cotisations versées dans les écoles de tous les degrés par les élèves, les maîtres et les amis de l'enseignement public, Odeillo est destiné aux Pupilles de la Nation des deux sexes âgés de 6 à 21 ans, avec priorité pour les Pupilles de l'Ecole.

Il contient 150 lits et dans la mesure des places disponibles, il est ouvert aux non pupilles, aux malades de l'Assistance médicale gratuite et des mutualités scolaires.

173 malades ont déjà été hospitalisés à Odeillo ; 77 en sont sortis guéris ou très améliorés et des résultats remarquables ont été constatés par les professeurs et docteurs Léon Bernard, Armand-Delille, Bezancon, J. Brouard, Dufestel, Mouchet, Ombredanne, Jules-Renaud et Rist, qui composent le comité médical.

Les demandes d'admission peuvent être adressées, 41, rue Gay-Lussac, Paris (5<sup>e</sup>), au siège de la Fédération des Pupilles de l'Ecole et tous renseignements sont donnés, 110, rue de Grenelle, escalier B, 3<sup>e</sup> étage, le mercredi de 15 à 17 heures, au bureau de la Fédération.

## Réunion des Ascendants de la Grande Guerre

Les Ascendants de toutes catégories sont instamment priés d'assister à la réunion qui aura lieu dimanche 9 mai, à 15 heures au Palais des Fêtes (entrée gratuite, présence indispensable).

### Ordre du jour

1<sup>o</sup>. — Transformation possible de l'allocation en pension définitive pour tous les ascendants.

2<sup>o</sup>. — Participation au congrès des 29 et 30 mai présidé par M. le Ministre des Pensions.

### Noyé

Le corps du malheureux Coulon dont nous avons relaté la fin si tragique, n'a pas encore été retrouvé.

En raison de la crue des eaux du Lot, il n'a pas été possible de faire des recherches, et celles qui ont été faites, sont restées jusqu'à cette heure, infructueuses.

## EMPRUNT MUNICIPAL 7 0/0

La Ville de Cahors a été autorisée, par décision du Conseil municipal en date du 26 décembre 1925 et par arrêté Préfectoral en date du 3 mars 1926, à emprunter une somme de 180.000 francs, destinée à solder divers travaux et fournitures indiqués dans la délibération et dans l'arrêté Préfectoral ci-dessus mentionnés.

Cet emprunt doit être réalisé par l'émission d'obligations municipales 7 0/0 remboursables en dix ans au plus tard.

Chaque obligation est remboursable au capital de cinq cents francs. Elle produit un intérêt de trente-cinq francs net du droit de timbre.

L'intérêt est payable par moitié et par semestre le 1<sup>er</sup> juin et le 1



## Bibliographie

Viennent de paraître :

Raymond REY  
Professeur de l'Université  
Docteur en lettres

**La Cathédrale de Cahors**  
et les origines de l'architecture  
à coupes d'Aquitaine

**Les Vieilles Eglises Fortifiées**  
du Midi de la France

Henri LAURENS, Editeur, PARIS

En vente à Cahors :

1<sup>o</sup> Librairie RICARD, B<sup>d</sup> Gambetta, 24  
2<sup>o</sup> Librairie MEYZENC, B<sup>d</sup> Gambetta, 36

Vient de paraître

EUGÈNE GRANGIÉ

**Gracieuse**  
au béret bleu....

Roman Basque

1 vol. Prix : ..... 7 fr. 50

J. PEYRONNET, Editeur, 7, rue de Valois  
- PARIS -

En vente à Cahors

1<sup>o</sup> Librairie RICARD, B<sup>d</sup> Gambetta, 24  
2<sup>o</sup> Librairie MEYZENC, B<sup>d</sup> Gambetta, 36

L'OPINION

Journal de la Semaine  
Paraissant tous les Samedis

7 bis, Pl. du Palais-Bourbon, Paris, VII<sup>e</sup> arr<sup>t</sup>

Sommaire du samedi 1<sup>er</sup> Mai 1926

Editorial : Ce qu'on dit : Affaires extérieures. — Les négociations de Washington : Intérim. — Affaires intérieures : Les idées de M. André Tardieu : Maurice Colrat. — Les forces politiques de la France : le Gard : Trygée. — Affaires économiques : Les négociations franco-soviétiques pour le règlement des dettes : René Pleven. — Littérature : Salade de saison : Jacques Boulenger. — Le prix de la Renaissance : R. Bourget-Pailleron. — Ce qu'on lit : Histoire : Le Deux Décembre : Georges Girard. — Musique : Opérettes et Concerts : G. Samazeuilh. — Cinéma : Le Scénario français : II. — Scénario original : H. Clouzot. — Mémoires et Documents : Longchamp : A. de Bersaucourt. — Chronique scientifique : La lutte contre le cancer : D<sup>r</sup> J. Lauzon. — Sports : Le football français enfin à l'honneur : Marcel Berger.

« La terrasse du Jeu de Paume », Bois de Jacques Boullaire.

LA NATURE

Bien curieuse est l'enquête poursuivie par M. Dauzat, directeur de l'Ecole des Hautes-Etudes, à travers le Finistère, les Côtes-du-Nord et le Morbihan, pour connaître l'état actuel de la question des deux langues dans ces départements. Comparés à ceux relevés en 1886, les renseignements qu'il a recueillis, notamment auprès des instituteurs et des curés, montrent partout un recul marqué du breton. La Nature débute cette semaine par cette étude pleine d'intérêt que des cartes illustrent et précisent.

M. Doublet poursuit la série de ses remarquables exposés d'ensemble sur les travaux des observatoires. Il traite aujourd'hui de l'astronomie stellaire et montre comment se posent les questions les plus vastes pour notre esprit : les déplacements des étoiles dans le ciel et la route que suit notre soleil.

M. Troller relate ensuite les recherches récentes de M. Langmuir qui semblent appelées à révolutionner bientôt la technique de la soudure autogène. On sait qu'on doit déjà

à ce savant le principe des lampes électriques à incandescence dans une atmosphère gazeuse. En essayant l'hydrogène dans ces lampes, il a reconnu que celui-ci se dissocie aux températures élevées en hydrogène actif ou atomique doué de propriétés nouvelles ; notamment il peut provoquer la fusion rapide de nombreux métaux par la grande quantité de chaleur qu'il dégage en brûlant, d'où la possibilité de l'appliquer à la soudure autogène et de réaliser celle-ci dans des conditions encore insoupçonnées.

Après l'analyse des dernières recherches communiquées à l'Académie des Sciences, La Nature signale un nouvel indicateur de grisou monté sur lampe de mine.

A ces articles de premier ordre, remarquablement écrits et illustrés, il faut ajouter les richesses de documentation contenues dans le supplément. Celui-ci donne cette semaine, des conseils pour examiner le ciel pendant le mois prochain ; des nouvelles scientifiques concernant la T. S. F., les plantes médicinales, la construction, les ports ; la description d'appareils utiles de T. S. F., de chimie, de mécanique, de lavage du linge ; l'indication des livres parus ces temps derniers ; des conseils pratiques à ses lecteurs.

La Nature reste ainsi la plus vivante et la plus documentée de toutes les revues de sciences pures et appliquées dont elle est aussi la doyenne.

LA NATURE. — Revue des Sciences et de leurs applications à l'Art et à l'Industrie, 120, Boulevard Saint-Germain, Paris.

CHEMIN DE FER DE PARIS À ORLÉANS

Les châteaux  
du Blésois et de Touraine  
en automobile

Deux circuits au départ de Blois (Place de la gare).  
Cinq circuits au départ de Tours (Place de la gare).

du 1<sup>er</sup> avril au 24 octobre 1926

En vue de permettre la visite rapide et pratique des plus intéressants châteaux des bords de la Loire, la Compagnie d'Orléans organise les circuits ci-après :

Au départ de Blois

I. — Blois, Cheverny, Chambord, Blois. Prix par place : 20 francs. Départ à 13 h. Retour vers 17 h.

II. — Blois, Chambord, Cheverny, Chaumont, Blois. Prix par place : 28 francs. Départ à 13 heures. Retour vers 18 h. 45.

Au départ de Tours

A. — Tours, Loches, Chenonceaux, Amboise, Tours. Prix par place : 42 francs. Départ à 9 heures. Retour vers 19 h.

B. — Tours, Villandry, Azay-le-Rideau, Chinon, Ussé, Langeais, Cinq-Mars, Luynes, Tours. Prix par place : 39 francs. Départ à 9 heures. Retour vers 19 heures.

C. — Tours, Chenonceaux, Amboise, Tours. Prix par place : 28 francs. Départ à 13 heures. Retour vers 18 h. 30.

D. — Tours, Luynes, Cinq-Mars, Langeais, Azay-le-Rideau, Villandry, Tours. Prix par place : 24 francs. Départ à 13 heures. Retour vers 18 h. 30.

E. — Tours, Montrésor, Valençay, St-Aignan, Montrichard, Tours. Prix par place : 60 fr. Départ à 8 h. 30. Retour vers 19 heures.

Pour tous renseignements, la location des places (un franc par place) et l'indication des jours de mise en marche, s'adresser : aux gares de Tours et de Blois ; aux Bureaux Spéciaux du service automobile, 8, boulevard Béranger, Tours, et 2, place Victor-Hugo, Blois ; à la gare de Paris-Quai d'Orsay ; à l'Agence de la Compagnie d'Orléans, 16, boulevard des Capucines, au Bureau de Renseignements, 126, boulevard Raspail, Paris.

Billets spéciaux à prix réduits au départ de Paris-Quai d'Orsay.

Imp. COUESLANT (personnel intéressé)  
Le co-gérant : M. DAROLLE.

# IMPRIMERIE A. COUESLANT

(Personnel intéressé)

## CAHORS (Lot)

INSTALLATION MODERNE

ATELIER PRINCIPAL :

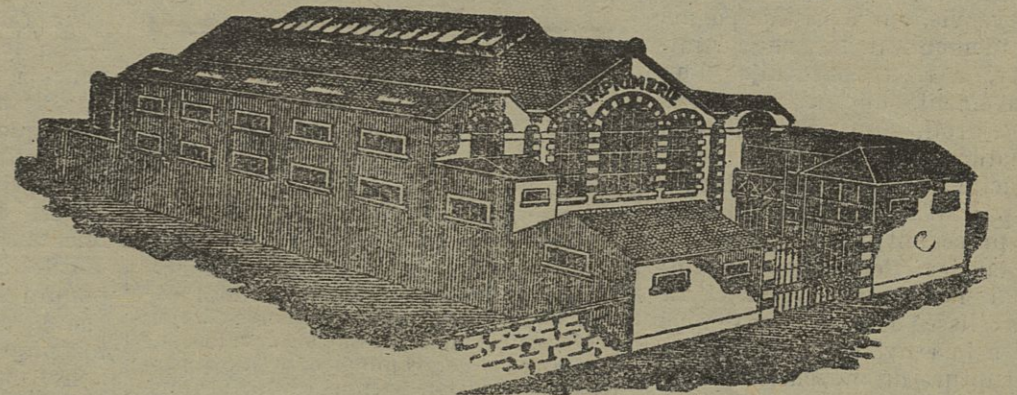
1, Rue des Capucins

ANNEXE :

4, Rue Frédéric-Suisse

21 PRESSES

LIVRAISON RAPIDE PRIX MODÉRÉS



# LA PHOSPHIODE GARNAL

remplace avantageusement l'HUILE DE FOIE DE MORUE et les préparations iodotanniques phosphatées

POUR LA GUÉRISON DES :

Enfants faibles, Personnes délicates, Malades, Grippés et Convalescents

**LYMPHATISME** : Glandes, Gourmes des enfants, Sécrétion purulente des yeux et des oreilles.

**MALADIES DES OS** : Rachitisme, Scrofule des enfants.

**MALADIES DE LA POITRINE** : Coqueluche, Toux persistante, Grippe, Bronchite, Asthme, Catarrhe chronique, Angine de poitrine, Tuberculose.

**ANÉMIE** : Faiblesse générale, Manque d'appétit, Formation difficile des jeunes filles, Règles anormales ou douloureuses, Désordres de l'âge critique.

**NEURASTHÉNIE. — CONVALESCENCE** : des maladies infectieuses, Grippe, Influenza, Fièvre typhoïde.

PRIX DU FLACON : 12 francs

## LA PHOSPHIODE GARNAL ET LE CORPS MÉDICAL

Le D<sup>r</sup> ORTEL, Ancien Externe des Hôpitaux de Paris, Docteur en Médecine de la Faculté de Paris, écrit :

« Le RECONSTITUANT et le DÉPURATIF le plus énergique et le plus agréable est sans contredit la PHOSPHIODE GARNAL. C'est de l'Huile de Foie de Morue concentrée et débarrassée des corps gras qui la rendent indigeste et désagréable à prendre.

Chaque flacon de PHOSPHIODE GARNAL renferme les principes dépuratifs et fortifiants contenus dans cinq litres d'Huile de Foie de Morue associés à du Phosphate de Chaux assimilable et à de l'Iode à l'état naissant.

La PHOSPHIODE GARNAL fortifie les enfants faibles, fait disparaître les engorgements ganglionnaires, fortifie les os.

C'est le grand remède contre l'Anémie et les Pâles couleurs.

Son action reconfortante sur le système nerveux en fait un spécifique contre la neurasthénie.

Par son iode, elle s'impose aux personnes atteintes de rhumatismes, de bronchites aiguës ou chroniques, et de toutes les affections de poitrine.

Administrée aux convalescents, elle hâte le retour des forces, stimule l'appétit, tonifie les bronches.

Comme toutes les bonnes préparations pharmaceutiques, la PHOSPHIODE GARNAL est l'objet de contrefaçons ; pour éviter d'être victime d'une tromperie sur l'origine et sur les qualités du produit, malades exigez sur l'étiquette le nom du préparateur. Il n'existe d'autre Phosphiode que la PHOSPHIODE GARNAL, préparée, 97, Boulevard Gambetta, Cahors.

LABORATOIRE DE LA PHOSPHIODE GARNAL, 97, Boulevard Gambetta, CAHORS

Feuilleton du « Journal du Lot » 6

## ROBERT BOUTEFEU

### Chauffeur

la Comtesse de BAILLEHACHE

VI

Lorsque le marquis de Plomeur entra rue de Téhéran, le prince l'attendait :

— Mon cher, je m'inquiétais de vous... vous rentrez d'habitude plus tôt maintenant que vous n'êtes plus mondain !

Damien avait retiré, en voiture, ses moustaches et ses lunettes. Il était monté mettre d'autres vêtements, puis redescendait, rafraîchi, parfumé, avec la cruelle impression que tous ces luxes qui lui étaient si habituels, lui seraient désormais interdits.

Il parla peu à table, jouissant pour la première fois de la beauté de la salle à manger, du service silencieux des maîtres d'hôtels, de la chère délicatesse et fleurant bon.

— Vous êtes soucieux, observa Maxence.

Damien sursauta :

— Pardonnez-moi... je pense à notre séparation. Après le dîner je vous demanderai quelque chose.

— Quand vous voudrez.

Cette place était fort convenable,

en attendant... Quoi que l'on dise que le provisoire dure parfois de longues années... ce provisoire-là ne durerait pas...

Le café fumait dans le service d'argent ; Damien le versa, comme toujours, depuis le départ de Ghislaine. Maxence lui offrit des cigarettes :

— Vous voulez me demander quelque chose ?...

Le fumoir était bien fermé ; on dinait à la salle des gens. Le marquis fit deux fois le tour de la pièce en admirant les arabesques du tapis oriental, soyeux et fin, puis il se laissa tomber dans un fauteuil :

— Maxence, dit-il, vous êtes si bon pour moi que je ne pourrais jamais vous remercier suffisamment, ni me libérer de ma dette de reconnaissance envers vous. En dehors de la question argent, vous êtes si affectueux, si délicat, que j'en suis bouleversé. Ne croyez donc pas que ma décision soit une cabrade, un coup de mauvaise tête... Depuis ma démobilisation je n'ai cessé de prier mon père de me laisser travailler... il ne l'a pas voulu. Je me sens vivre en parasite et j'en souffre... j'en souffrais davantage même avant la mort de mon père. Mais il avait des phrases désarmantes : « Tout cela est pour me laisser vieillir seul ! » ou bien : « C'est la contagion de la démagogie du régiment ! » Et pour finir je vous citerai encore celle-ci : « Je mourrai un jour. Tu verras si un

Plomeur a besoin de travailler !... »

Le prince fut peiné de le voir si ému :

— Mon frère, dit-il, j'ignorais ces pénibles secrets.

Damien soupira et reprit :

— C'est justement pourquoi je veux tout vous dire. Maintenant vous comprenez pourquoi ce désir de gagner ma vie est si formel et pourquoi je le veux immédiatement. Vous avez fait face à toutes les difficultés, pour moi, pour nous. Vous avez promis de me chercher un gagne-pain pour me tirer de l'ornière comme vous m'avez tiré de la faillite... Mais, en attendant octobre, j'ai trouvé une situation...

— Ah ! laquelle ?

Damien se leva ; il avait pâli un peu. De nouveau il tourna félinement autour de la chambre :

— Donnez-moi votre parole d'honneur que vous ne divulguez mon secret à personne... pas même à Ghislaine !

Le prince s'étonna :

— Je vous en donne ma parole. Damien, mais ce préambule me fait craindre justement un coup de tête !

Le marquis s'assit au bord d'une chaise, il tira de son portefeuille le permis de conduire du circuit, et le donna à son beau-frère :

— Regardez !

Maxence examina le papier :

— Comment ceci est-il entre vos mains ? Je connais cette photogra-

phie, tous les journaux sportifs ont reproduit les traits de ce Bou-tefeu.

Qu'y a-t-il à son sujet ?

Damien aurait voulu rire, mais il était trop triste :

— Examinez avec soin le haut du visage de ce pilote, dit-il.

Le prince s'approcha de la lampe :

— Examinez. Tiens, c'est curieux... il a un peu vos yeux !

— C'est moi, sous un nom de guerre.

Maxence était stupéfait ; il fallut tout lui expliquer.

— Si je vous ai dit ceci, reprit Plomeur, c'est seulement pour vous montrer que j'ai malgré tout, une sorte de métier... et c'est ainsi que j'ai trouvé une situation provisoire, en attendant celle que j'espère, nous trouverons bientôt.

— Vous ne voulez pas me dire que vous avez accepté une place de chauffeur ?

— Non... Ne sursentez pas quand je vous dirai la vérité. J'ai piloté des officiers pendant la guerre... J'étais chauffeur... Je me souviens... J'ai demandé une place de chauffeur !

— Damien ! !

Le prince était debout, mécontent, très ému. Plomeur baissa la tête :

— Ne vous méprenez pas sur les motifs qui m'ont conduit à cette décision, mon frère. Il en est deux : le désir de m'étourdir, et l'orgueil de gagner mon pain moi-même... Je conduirais des étrangères qui veulent voyager en France ; elles ne sont pas

de notre monde et l'on ne séjournera longtemps nulle part. C'est Sigmart qui m'a procuré ce travail... et le service que je vous demande est celui-ci : elles vont venir demain matin pour avoir, par le marquis de Plomeur, des renseignements sur Robert Bou-tefeu... Le marquis sera sorti, mais nous, vous serez là !

Maxence eut un sourire :

— Vous avez osé ?... c'est du courage... c'est même de l'imprudence !

Et vous voulez que je donne des renseignements sur vous ?... c'est insensé !

— Peut-être... mais je ne puis confier ce secret à personne... il faut par conséquent que je m'adresse à vous !

— C'est vrai, vous avez raison... Je ferai ce que vous voudrez.

Damien serra avec émotion la main de Maxence :

— Merci... merci... j'y comptais ! Permettez-moi de vous faire quelques recommandations. Bou-tefeu ne parle que le français ; il est taciturne et ne supporte la compagnie de personne...

— Je comprends... je comprends ! vous espérez vous isoler... Damien ! ! !

Damien ! ! ! c'est pourtant de grand cœur que je vous demande de venir au Plessis-le-Rideau !

Plomeur s'émouvait :

— J'accepte, mon frère, j'accepte ! Si quelque chose ne va pas, je viendrai chez vous !

— Ou bien vous m'appellerez !

— Oui !

Le prince écrivit en hâte sur une feuille de papier : « Venez immédiatement, j'ai besoin de vous ! »

— Tenez, dit-il en mettant la feuille dans une enveloppe. Voyez, je mets mon adresse, celle du Plessis... et si vous avez besoin de moi, jetez ceci à la boîte, j'accourrai aussitôt... C'est dit ?

Damien mit l'enveloppe dans son portefeuille.

— C'est juré.

— Maintenant, fit le prince après un court silence, voyons qui sont vos Anglaises !

Il prit dans la bibliothèque le dernier volume de « Who is who » et chercha :

« Silversmith, sir Michaël Silversmith, anobli en 1921, lady Silversmith, née Gibson Frobbers ; Mr Benjamin, Miss Iris. »

Puis il prit un annuaire commercial anglais.

Représentant de la maison Frobbers, de Baltimore, confitures. »

Le prince ferma les livres en riant :

— Ma foi, mon cher, si les aîeux sont absents chez cette lady, l'argent des produits alimentaires ne paraît pas manquer ! Qui sait, cette jeune fille est peut-être charmante !

— De l'épicerie ! fit Plomeur avec dégoût.

Ils convinrent que Maxence écrirait parfois, poste restante, ou à l'hôtel, à Robert Bou-tefeu.